



RÉUSSIR GRÂCE À "DEVOIRS FAITS"

Le travail personnel des élèves est décisif pour la réussite de leur scolarité. Les conditions de travail à la maison ne sont pas toujours idéales pour votre enfant. Le dispositif "Devoirs faits" propose aux élèves des études dirigées après la classe, avec des objectifs précis, un encadrement spécifique et un temps dédié.

EN BREF

"Devoirs faits", c'est :

- un temps dédié pour les devoirs ;
- un accompagnement personnalisé ;
- des professionnels mobilisés ;
- un facteur de réussite au collège.

Un temps dédié à la réalisation des devoirs

Votre enfant peut accomplir les tâches demandées par les professeurs et rentrer à la maison "devoirs faits", grâce à un temps dédié, en dehors des heures de classe. Ce dispositif gratuit s'adresse à toutes les familles et à tous les collégiens volontaires. Il permet de faire progresser les élèves, favorise la sérénité des familles et contribue à réduire les inégalités.

"Devoirs faits" donne aux enfants des conditions optimales pour affronter sereinement leur charge de travail.

"Devoirs faits" n'est pas un cours supplémentaire. Il s'agit d'aider votre enfant à faire ses devoirs et s'assurer qu'il assimile les connaissances et les compétences apprises durant la journée. **Si votre enfant rencontre des difficultés de compréhension, c'est aussi l'occasion pour lui de revenir sur ce qui n'a pas été compris durant la journée.**

Un dispositif encadré par des volontaires

"Devoirs faits" est encadré par des professeurs, des conseillers principaux d'éducation et des assistants d'éducation. Dans certains collèges, le dispositif mobilise aussi des associations agréées ou des volontaires du service civique.

"Devoirs faits" s'adresse à toutes les familles et à tous les collégiens volontaires. Votre enfant peut être invité à y participer par les équipes pédagogiques.

Les élèves en situation de handicap peuvent bénéficier de « Devoirs faits », qu'ils suivent une scolarité individuelle en classe ordinaire ou dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS).

Le suivi des apprentissages de votre enfant est indispensable. C'est pourquoi le dispositif assure une liaison avec les familles, en vous informant des progrès de votre enfant et des points qui lui restent à approfondir.

"Devoirs faits" ne suffit pas toujours à ce que l'ensemble du travail personnel de votre enfant soit réalisé. Vous pouvez poursuivre le travail avec votre enfant à la maison.

DEVOIRS FAITS AU COLLÈGE

C'est parti !

LES DEVOIRS À LA MAISON, CE N'EST PAS TOUJOURS SIMPLE...



Je ne suis pas certain d'avoir réussi à faire mes exercices hier.



À partir de maintenant, j'irai faire mes devoirs AU COLLÈGE.



Tu as raison, moi aussi JE VEUX Y ALLER !

Nous serons AIDÉS pour faire nos exercices et réciter nos leçons...

AVEC DEVOIRS FAITS, ON PROGRESSE DE JOUR EN JOUR !

Tom, est-ce que maintenant tu as COMPRIS ton exercice ?



OUI MADAME

Moi aussi, j'ai tout compris !

DEVOIRS FAITS

c'est



Pour tous les collégiens volontaires



Gratuit



Après les vacances de la Toussaint 2017



Encadré par des professeurs, des assistants d'éducation, des volontaires du service civique

En lien avec les parents



et des associations repertoriées
sous la coordination
de l'équipe éducative

Horaires fixés par
l'établissement
en dehors des
heures de cours



Maintenant...



...on a **PLUS DE TEMPS**
pour parler
de ce que
l'on a fait
à l'école.

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

Ministère de l'Éducation nationale - novembre 2017

POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez plus d'informations sur le dispositif **Devoirs faits** sur
education.gouv.fr

Publié le 23 avril 2020